



110^{ème} session de la Conférence Internationale du Travail (CIT)

Genève, le 09 juin 2022

Par Mme **Habiba ISSA**, délégué titulaire

et Chef de la délégation gabonaise à la 110^{ème} CIT

Monsieur le Président ;

Distingués Délégués;

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, au nom du Gouvernement gabonais et de la délégation qui m'accompagne, vous adresser ainsi qu'à l'équipe qui vous entoure toutes mes félicitations pour votre brillante élection au bureau de la Conférence.

Mes félicitations s'adressent également au Directeur Général pour la qualité de son rapport ainsi que pour l'œuvre immense accomplie tout au long de son mandat à la tête du Bureau International du Travail.

Qu'il me soit enfin permis de féliciter le nouveau Directeur Général, Monsieur **Gilbert HOUNGBO**, premier africain à occuper ce poste, 103 ans après la création de l'OIT. Il s'agit ici d'un tournant historique majeur que le Gabon mon pays accueille avec beaucoup d'intérêt.

Monsieur le Président,

Le rapport du Directeur Général, consacré **aux pays les moins avancés**, démontre la volonté pour l'OIT de prendre en compte les situations ainsi que les problématiques de l'ensemble des mandants, « **sans laisser personne pour compte** ».

En effet, face à la crise dans laquelle la pandémie de la Covid-19 a plongé l'économie mondiale, le rapport recommande la nécessité d'opérer des transformations structurelles profondes en vue d'assurer l'avenir du Travail.

C'est fort de cette vision stratégique que, sous l'impulsion de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République gabonaise**, le Gouvernement, a adopté au début de la crise sanitaire un **Plan de riposte et de soutien économique et social** avec, entre autres, principales mesures :

- La fixation d'un taux pour l'allocation de chômage technique ;
- Le soutien aux entreprises en difficulté à travers un guichet d'urgence.

Par ailleurs, pour faire face aux défis du monde du travail au-delà du contexte de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement gabonais s'est engagé dans un processus de transformation structurelle en créant de la

valeur ajoutée dans les grands secteurs de l'agriculture, la manufacture et les services; en mobilisant des ressources intérieures; en investissant dans l'économie des soins; et en améliorant la productivité.

Parallèlement à ces réformes, le Gouvernement gabonais, au travers d'un processus inclusif et participatif, a mis en place un nouveau cadre juridique en matière d'emploi et de travail.

Il s'agit notamment, du nouveau **Code du Travail** promulgué depuis fin 2021 qui consacre l'égalité d'accès au travail des femmes et des hommes ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination. Il garantit l'employabilité en consacrant plusieurs formes contractuelles d'emploi. Il codifie le harcèlement moral et sexuel. Il consacre le dialogue social. Il prévoit un dispositif qui permet de mieux lutter contre la précarité et protège aussi bien le travailleur que les représentants des travailleurs.

Il s'agit également de l'organisme de gestion des emplois qui se mue en **pôle national de promotion de l'emploi**, avec des compétences renforcées et élargies.

Monsieur le Président,

De l'examen du rapport présenté par Mme la présidente du Conseil d'Administration, le Gabon note avec satisfaction les mesures prises par le Conseil d'Administration afin d'assurer un fonctionnement optimal de la Conférence durant les périodes les plus difficiles de la pandémie.

S'agissant des questions relatives à *la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale*, l'amélioration et l'élargissement de la prévoyance sociale pour le bien-être des populations gabonaises est une des priorités du **Programme Pays pour un Travail Décent (PPTD)** du Gabon. Cela se traduit par les mesures et réformes, en cours des organismes de sécurité sociale, notamment la caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), qui demeure un modèle sous régional en matière de couverture sociale universelle.

Sur la question relative à *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, le Gabon réaffirme son appui aux conclusions et orientations contenues dans la **déclaration d'Abidjan**, véritable feuille de route de la région africaine sur ces questions.

Sur les questions concernant le *principe d'égalité entre les États Membres de l'OIT et la représentation équitable de toutes les régions dans la gouvernance tripartite de l'Organisation*, d'une part, et *de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité à la gouvernance tripartite de l'OIT*, d'autre part, le Gabon, à l'instar de l'ensemble des pays de la région africaine, œuvre pour que la

gouvernance de l'OIT soit démocratisée à titre prioritaire par une représentation équitable de toutes les régions et par la consécration du principe de légalité entre les Etats Membres.

Monsieur le Président,

Avant de clore mon propos, je voudrais vous réitérer au nom de la délégation gabonaise, notre entière coopération au cours de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Je souhaite plein succès aux travaux de la conférence ainsi qu'à la nouvelle équipe dirigeante du **Bureau International du Travail** qui prendra les rênes de notre organisation dans quelques mois.

Je vous remercie.

NB-Seule la version prononcée en séance plénière fait foi.